

UNE ASSISTANTE DU DR GALEA CHARGE SON PATRON LE TEMOIGNAGE D'UNE ASSISTANTE DU DR ANTHONY GALEA RELANCE LES SOUPÇONS SUR UN TRAFIC DE PRODUITS DOPANTS.

20 minutes.ch – 25/06/2010

Le témoignage jeudi devant un juge d'une assistante du Dr Anthony Galea, médecin canadien poursuivi par les autorités américaines pour trafic de produits dopants, relance les soupçons.

Mary Anne Catalano, 32 ans, arrêtée en septembre dernier à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, a reconnu avoir menti aux douaniers sur la destination du matériel médical et des produits qu'elle transportait vers les Etats-Unis, parmi lesquels de l'hormone de croissance.

Catalano a avoué avoir effectué plus de 20 voyages aux Etats-Unis, en sachant parfaitement qu'elle n'avait pas le droit de pratiquer la médecine dans ce pays. Elle a indiqué aux enquêteurs que Galea lui avait demandé de mentir et de dire que les produits qu'elle transportait étaient destinés à une conférence.

Des vedettes faisaient partie de ses clients

Le Dr Galea, 50 ans, a déjà été poursuivi au Canada pour des faits de dopage. Parmi ses clients se trouvaient le champion de golf Tiger Woods, la nageuse Dara Torres ou encore la vedette de base-ball Alex Rodriguez. Il aurait fourni des hormones de croissance à au moins 23 sportifs.

Selon la chaîne ESPN, Galea aurait rencontré ces 23 athlètes entre juillet et septembre 2009 dans une dizaine de villes des Etats-Unis dont New York, Boston, Washington et San Francisco.

Les autorités fédérales américaines ont déposé une plainte contre le Dr Galea. Selon la plainte au pénal déposée devant un tribunal de la ville de Buffalo (New-York, côte Est), il est accusé de trafic d'hormones de croissance humaine (HGH) et d'Actovegin, traitement à base de sang de veau déprotéiné.

Mary Anne Catalano, qui a été laissée en liberté, sera jugée le 14 octobre prochain.

MONDIAL/DOPAGE: AUCUN CAS POSITIF DEPUIS LE DEBUT, ASSURE LA FIFA

AFP – 27/06/2010

JOHANNESBURG — La Fifa (Fédération internationale de football) a procédé à 452 contrôles antidopage avant et pendant la Coupe du monde, et n'a décelé aucun cas positif, a affirmé dimanche le professeur Jiri Dvorak, chargé des questions médicales à la Fifa.

"Nous avons fait 256 contrôles hors compétition, avant la Coupe du monde, et 196 depuis le début de la compétition, soit 452 au total", a déclaré M. Dvorak, ajoutant que "tous les résultats que nous avons reçus jusqu'à maintenant sont négatifs".

Selon lui, aucun cas positif n'a été enregistré dans une compétition de la Fifa depuis 2003.

DOPAGE: APRES LA SUSPENSION, DEUX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS POUR RICCO

AFP – 27/06/2010

FOIX — Comme une mise en garde aux coureurs du Tour de France, l'ancienne star du cyclisme italien Riccardo Ricco, dopé à l'EPO en 2008, a été condamné mardi en son absence à une peine de deux mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Foix.

Le tribunal a également condamné le cycliste à 3.000 euros d'amende et à verser 3.000 euros de dommages et intérêts à la Fédération française de cyclisme (FFC), partie civile.

Cette condamnation signifie qu'en cas de récidive en France, il n'échappera pas à la prison.

Riccardo Ricco avait été contrôlé positif à l'EPO pendant le Tour de France 2008, et interpellé par les gendarmes quelques instants avant le départ de l'étape Lavelanet (Ariège)-Narbonne (Aude). Les enquêteurs avaient découvert dans sa chambre d'hôtel 16 flacons d'un produit masquant, des seringues et du matériel de perfusion.

Cette année-là, le grimpeur avait brillé sur les routes du Tour en remportant deux étapes de montagne sous les couleurs de l'équipe française Saunier-Duval.

Rapidement suspendu deux ans par les instances sportives, la sanction avait ensuite été ramenée à 20 mois. Le Cobra, son surnom dans le peloton, a repris la compétition en mars, affichant d'entrée un bon niveau.

Après avoir nié dans un premier temps, Le Cobra a finalement avoué s'être injecté de l'EPO, chez lui en Italie, peu avant le Tour 2008.

Riccardo Rico, 26 ans, ne prendra pas le départ de la Grande Boucle cette année car sa nouvelle équipe (Flaminia),

REVUE DE PRESSE du 1er juillet 2010

une formation de deuxième catégorie, n'est pas qualifiée.

Le tribunal a rejeté la demande de son avocate, Ana Maria Tripicchio, qui a réclamé l'arrêt des poursuites en invoquant que son client avait déjà été condamné au pénal par un tribunal italien, le 9 février 2010, à 5.710 euros d'amende.

"C'est politique, ce procès à quelques jours du départ du Tour de France. Il a déjà payé, c'est absolument injuste. Je suis surpris car il a été condamné deux fois pour la même infraction, en Italie, puis en France", a dénoncé l'avocate, brandissant le principe du "Non bis in idem", qui veut qu'on ne peut pas être condamné deux fois pour les mêmes faits.

Dans sa plaidoirie, le procureur a estimé au contraire que Riccardo Ricco avait été jugé en Italie pour "une infraction d'usage" et en France pour "une infraction d'emploi".

Il a insisté sur le danger du dopage, sous-estimé selon lui par des coureurs "qui n'ont pas le QI d'un prix Nobel".

La FFC a apprécié par le biais de son avocat une sanction "tout à fait adaptée" qui a valeur d'exemple.

Me Paul Mauriac a ensuite regretté que l'équipe de Ricco, Saunier Duval, ait renoncé à se constituer partie civile, tout comme l'Union cycliste internationale (UCI), et qu'il soit "impossible d'épingler" tous ceux qui fournissent les sportifs en produits dopants.

La défense a précisé que Riccardo Ricco se réservait le droit de faire appel de la décision.

LE JAMAÏCAIN RAYMOND STEWART RADIE A VIE DU SPORT

Cyberpresse – 28/06/2010

L'ancien athlète jamaïcain Raymond Stewart, qui entraîna le spécialiste du sprint américain Jerome Young exclu pour dopage en 2009, a été banni à vie du sport, a annoncé lundi l'agence américaine de lutte contre le dopage (USADA). Stewart est exclu à vie du sport pour avoir obtenu des performances de la part des athlètes qu'il entraînait grâce à l'emploi de drogues à l'issue d'une enquête diligentée par une commission arbitrale.

Stewart, 45 ans, a participé à quatre JO sous le maillot de la Jamaïque, enlevant notamment la médaille d'agent au relais 4x100 m en 1984 à Los Angeles, derrière les Etats-Unis.

Il a également été vice-champion du monde du 100 mètres en 1987 derrière l'Américain Carl Lewis.

Stewart est le troisième entraîneur d'athlétisme banni à vie dans des affaires de dopage après Graham et Remi Korchemny.

CHEZ COFIDIS, LE TOUR DE FRANCE SE JOUE AUSSI DANS L'ASSIETTE

Destination Santé - 29 juin 2010

Souvent pris au piège d'habitudes qui se veulent rassurantes, les sportifs de haut niveau détestent modifier leur quotidien. En instaurant l'hiver dernier un suivi micronutritionnel personnalisé, les dirigeants de l'équipe cycliste Cofidis ont pourtant pris le risque de totalement bouleverser l'alimentation de leurs coureurs. A quelques jours du départ du Tour de France, bilan d'étape d'un pari qui semble - déjà - gagné.

A la fin de l'année 2009, « les 23 coureurs de l'effectif ont été soumis à une multitude de questionnaires sur leur état de santé, mais aussi d'examens biologiques », explique le Dr Jacky Maillot, médecin en chef de la formation Cofidis. Lequel avoue « avoir été un brin dubitatif, au début... »

Problèmes de récupération, fatigue, difficultés à se lever le matin, douleurs dans les jambes... les symptômes décrits par les coureurs sont analysés à la loupe par le Dr Didier Chos et Denis Riché, responsables du suivi nutritionnel des sportifs de haut niveau à l'Institut européen de Diététique et de Micronutrition (IEDM). Les symptômes donc, mais aussi les habitudes alimentaires et même le passé (les cas de blessures notamment) des athlètes. A la lumière des bilans biologiques et des éléments recueillis, une véritable enquête est alors mise en place pour tenter d'établir des liens entre les choix alimentaires et les troubles décrits.

A la vue des résultats, le Dr Maillot s'est vite laissé convaincre... « Bien des coureurs étaient carencés en micronutriments essentiels comme la co-enzyme Q10 et les acides gras oméga 3. Il a fallu alors les persuader de modifier leur alimentation ». C'est ainsi qu'ils se sont mis à consommer des aliments qu'ils évitaient, comme les sardines à l'huile (riches en oméga 3) et les amandes. « L'approche est individualisée », enchaîne le médecin. « En cas de carence, nous corrigeons d'abord avec l'alimentation. Et si elle persiste, le sportif recourt à une complémentation avec des produits de micronutrition de qualité ».

Une saine alternative à la tentation du dopage

Depuis son poste de manager général, Eric Boyer a observé le comportement de ses hommes avec attention. « Cela n'a pas été simple de les convaincre de bouleverser leurs habitudes alimentaires. Ils ont vraiment adhéré lorsqu'ils ont constaté leurs déficits, et surtout lorsqu'ils ont senti les bienfaits de cette approche. Certains n'ont pas eu de rhumes de tout l'hiver, alors qu'avant ils les multipliaient. D'autres nous disent mieux récupérer de leurs efforts, et se sentir

REVUE DE PRESSE du 1er juillet 2010

plus réveillés le matin. Et comme le cycliste écoute beaucoup son corps... ».

Le Dr Didier Chos ajoute que « dans la situation actuelle liée aux questions de dopage, l'expérience de sportifs de haut niveau ayant bénéficié d'un suivi en micronutrition peut servir d'exemple pilote. Si nous donnons à l'athlète des clés pour qu'il se sente mieux, il ne sera pas tenté de recourir à différents artifices. Il faut simplement bien prendre le temps de lui expliquer le pourquoi du comment ».

LE LABORATOIRE DE CHATENAY-MALABRY SACRIFIE

Cyclism'Actu - 29/06/2010

Les tensions entre l'Union cycliste internationale et l'agence française de lutte contre le dopage, sont toujours aussi persistantes à moins d'une semaine du début du Tour de France.

Il vient en effet d'être révélé que le laboratoire de Châtenay-Malabry qui recevait habituellement les prélèvements effectués sur le Tour de France, a été écarté à la demande de l'Union cycliste internationale.

Cette décision serait due au fait que ce laboratoire est rattaché administrativement à l'agence française de lutte contre le dopage. Cette décision est d'autant plus regrettable, que le travail de ce laboratoire, a permis de révéler de nombreux cas de dopages, comme par exemple celui de Floyd Landis sur le Tour 2006.

LE SUISSE THOMAS FREI (EX-BMC) SUSPENDU POUR DOPAGE

7sur7 - 29/06/2010

Le coureur cycliste suisse Thomas Frei a été suspendu deux ans par son comité olympique et devra payer une amende de 1.500 francs suisses (1.136 euros), pour avoir été contrôlé positif à l'EPO au mois d'avril.

Frei, 25 ans, faisait partie de l'équipe BMC lorsqu'il a été contrôlé positif à l'EPO lors d'un contrôle hors compétition. Il a ensuite reconnu s'être dopé devant la direction de son équipe qui l'a immédiatement congédié.

Le coureur suisse, qui a débuté sa carrière chez Astana pour ensuite rejoindre la formation américaine dont le chef de file est le champion du monde en titre, l'Australien Cadel Evans, a déclaré durant l'enquête avoir violé les règles antidopage de manière individuelle, disculpant ainsi son précédent employeur.

LA NOUVELLE CONVENTION PREVOIT DES TESTS ANTI-DOPAGE

CKAC Sports - 29 juin 2010

Mark Cohon, Commissaire de la LCFTORONTO - La Ligue canadienne de football commencera à soumettre ses joueurs à des contrôles antidopages à compter de 2011, selon les dispositions de la nouvelle convention collective.

La ligue et l'Association des joueurs ont annoncé, mardi, la ratification d'un contrat de travail d'une durée de quatre ans. La précédente entente a pris fin avant le début des camps d'entraînement. Les deux parties avaient conclu une entente de principe le mois dernier.

L'entente comprend aussi des augmentations de salaire et un nouveau modèle d'affaires.

« Cette convention collective représente un grand pas en avant pour notre ligue, et c'est aussi le reflet de l'esprit du partenariat qui existe entre la LCF et l'AJLFCF », a déclaré le commissaire Mark Cohon dans un communiqué.

25% des joueurs testés

Selon l'entente, des contrôles antidopages commenceront l'année prochaine alors que 25 pour cent des joueurs seront ainsi testés. Ce chiffre grimpera à 35 pour cent en 2012 et 2013.

Les échantillons d'urine et de sang seront prélevés par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Au premier contrôle positif, un joueur sera automatiquement soumis à un régime de tests obligatoires ainsi qu'à une évaluation personnelle. Une deuxième infraction prévoit une suspension de trois rencontres. À la troisième offense, le joueur sera suspendu pendant un an. Par la suite, une récidive entraînera une suspension à vie.

La convention prévoit que les salaires augmenteront, le salaire minimum passant de 41 000\$ en 2009 à 45 000 \$ en 2013.

« Cette entente permet d'augmenter les salaires et les avantages sociaux de nos joueurs, tout en remplaçant le modèle de compensation des joueurs par un autre qui établit des coûts fixes et raisonnables, a expliqué Michael Copeland, chef de l'exploitation de la LCF et membre du comité de négociation de la ligue. Ça signifie que nos équipes disposeront d'un modèle d'affaires beaucoup plus solide. »

Cette nouvelle entente prévoit aussi l'instauration d'un plancher salarial et des augmentations annuelles et négociées du plafond en remplacement de la clause qui prévoyait le versement aux joueurs d'au moins 56 pour cent de certains

REVUE DE PRESSE du 1er juillet 2010

revenus identifiés.

Ce changement permettra aux équipes de conserver les revenus générés par la croissance de leur concession et d'assurer aux joueurs des augmentations minimales du plafond salarial. Le plafond, qui était de 4,2 millions en 2009, passera à 4,4 millions en 2013.

Les équipes continueront de partager leurs rapports financiers avec l'Association des joueurs. Le président de l'AJLFC, Stu Laird, a dit que cette entente marque un progrès pour les deux parties. « Nous allons de l'avant ensemble à l'aide d'une entente qui aide nos joueurs et qui aide notre ligue », a dit Laird.

Le règlement du joueur non-canadien: statu quo

Aucun changement n'a par ailleurs été apporté à la règle du joueur non canadien désigné. La nouvelle entente ne prévoit pas non plus de modification au ratio de joueurs canadiens.

En fait, elle contient une nouvelle disposition qui permet à deux joueurs canadiens non repêchés additionnels ainsi qu'aux quarts canadiens de participer au camp d'entraînement sans qu'ils ne soient comptabilisés par rapport à la limite de joueurs autorisés.

Le coup d'envoi de la saison sera donné jeudi.

DOPAGE: PERQUISITIONS EN ITALIE

RTBF - 29.06.10

La police italienne a mené mardi des perquisitions chez plusieurs coureurs et médecins dans le Nord de l'Italie. Selon l'agence italienne ANSA, plus d'une centaine d'agents ont pris part dans cette opération demandée par le procureur de Padoue.

Des médicaments interdits ainsi que du matériel informatique auraient été emmenés par la police italienne. Ces perquisitions concerneraient une trentaine de coureurs qui se fourniraient en produits interdits auprès d'un endocrinologue de l'hôpital civil de Brescia.